

LA SEANCE

Paris 18 juin. — Séance à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson. Les biens de famille. La Chambre prend en considération: 1. La proposition de loi de M. Léveillé et plusieurs de ses collègues ayant pour objet de créer en France des biens inaliénables; 2. La proposition de loi de M. Hublard sur l'indivisibilité du domicile familial (loi dite du divorce); 3. La proposition de loi de M. Labbé Lemaire, ayant pour objet d'organiser en France le bien de famille.

Les conseils généraux & d'arrondissement. La Chambre adopte la proposition de loi de M. G. Isambert relative à la durée du mandat des membres des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

L'INTERPELLATION CHARPENTIER. La discussion de l'interpellation du citoyen Charpentier sur l'attitude de certains fonctionnaires dans les conflits de Rive-de-Gier est renvoyée après la loi sur les boissons.

LE RÉGIME DES BOISSONS. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons.

Amendement de M. de Colbert-Laplace. M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. de Colbert-Laplace développe un amendement tendant à ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant: « La régie est tenue d'enlever dans les conflits de Rive-de-Gier et de conserver sans responsabilité et sans frais les eaux-de-vie ou alcools pour lesquels les bouilleurs de cru déclarent avoir voulu payer les droits qu'après les avoir vendus ou repris pour leur consommation domestique; après six mois d'entreposé, le cultivateur peut retirer, en franchise de droits, 2/3 de 0/0 des quantités ainsi déclarées ».

M. Turrel s'oppose au renvoi et démontre que l'abandonnement ne supprime pas l'exercice (Applaudissements). L'Administration ouvre un compte aux seuls abonnés qui auront distillé plus de 28 litres d'alcool. M. Berry — Cette catégorie de bouilleurs sera donc soumise à l'exercice. M. Salis — L'article 2 et l'amendement de M. Brisson sont renvoyés à la Commission. M. Lannes de Montebello dit que l'incorporation du texte de la Commission saute aux yeux de tous (Exclamations). M. Lannes demande que son amendement soit renvoyé à la Commission. M. Brisson. — Puisque la Commission est obligée de se réunir, elle examinera tous les amendements qui lui sont présentés. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi. La séance est levée à 5 h. 45.

LE SENAT Avant la séance

Les accidents du travail. Paris 18 juin. — La Commission des accidents du travail, dont nous annonçons plus haut la résurrection, s'est réunie aujourd'hui. Elle a entendu MM. Blavier et Félix Martin, auteurs de divers amendements. M. Blavier a proposé notamment d'insérer dans l'article 1er de la loi qu'aucun indemnité ne sera due aux ouvriers victimes d'accidents survenus dans des établissements industriels où le travail n'aura pas été reconnu dangereux. M. Félix Martin a combattu la juridiction arbitrale et demandé que toutes les affaires soient soumises aux tribunaux civils.

M. Beraud (du Doubs) demande à être entendu par la Commission. Paris 18 juin. — Séance à trois heures, sous la présidence de M. Collet-Laplace. M. Collet-Laplace donne lecture d'une demande d'interpellation de M. Pauliat au gouvernement au sujet des gisements des phosphates de chaux de Tebessa. Il sera statué ultérieurement sur la fixation de la date de la discussion de cette interpellation. M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le président de la Chambre des députés au Sénat en transmission d'une proposition de loi relative à l'application du service militaire à l'île de la Réunion.

Les chemins de fer du Sud. L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'approuver la convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie des chemins de fer du Sud. M. Blavier rappelle que c'est la troisième fois que cette question vient en discussion. Il se croit peu utile de revenir sur les incidents qui ont été débattus à la Chambre. La justice est saisie. Il propose au Sénat de voter la convention, mais à la condition qu'on supprime la ligne de Puget-Théniers à Saint-André que la Compagnie renonce à exécuter et à la condition que le ministre s'engage à ne faire aucune dépense nouvelle sans l'autorisation du Parlement. M. Angles dit que le projet est trop hâtivement voté par la Chambre. Aussi exprime-t-il que le Sénat, comprenant que ce projet doit être examiné, consentira à en ajourner la discussion. M. Waddington, rapporteur, repousse l'ajournement. L'ajournement est voté. La séance est levée à 5 h. 15. Séance jeudi.

LES FÊTES DE KIEL. Paris, 18 juin. — Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante du capitaine de Fosset, commandant du Surcouf: « Brunsbuttel, 18 juin. — Le Surcouf est arrivé Bonne traversée. Le grand-duc de Russie, qui va représenter le tsar Nicolas II aux fêtes de Kiel, arrivera ce soir à la station de Neu-Babelsberg, près de Postdam, et y sera reçu par l'empereur. Il dinera avec Guillaume II et le prince Alexandre de Prusse à la villa de ce dernier. L'escadre espagnole, composée du cuirassé Pelayo et des croiseurs Maria Teresa et Espana, est arrivée à neuf heures du matin, dans le port de Kiel et a échangé les saluts avec la batterie de Friedrichsort. Les préparatifs. A Hambourg, on travaille févreusement à l'achèvement des décorations qui sont assez nombreuses. Les édifices publics et les maisons particulières sont ornés de guirlandes, d'arcs de triomphe et de drapeaux sans originalité. La nouvelle voile du port sera livrée à la circulation après le passage de l'empereur, qui logera de bord du Kaiser-Adler, actuellement sur l'Elbe. L'avisio autrichien Trabant est à qui et est envahi par les curieux. Cent mille personnes circulent sur les rives du bassin de l'Alster où la police a dû prendre des mesures pour empêcher les accidents, à cause de certaines embarcations qui circulent autour de la fameuse île artificielle, dont les pavillons de la tour en carton-pâte sont dépourvus de goût. Les Hambourgeois trouvent excessive la dépense d'un demi-million pour le pavillon où l'empereur restera 20 minutes. La frontière des deux villes sœurs, Hambourg et Altona, est marquée par un aigle colossal s'élevant à la hauteur d'un troisième étage. Il sera illuminé de milliers de lampes électriques. On a appris avec satisfaction l'arrivée de l'escadre française à Kiel. D'ailleurs on n'occupe peu de politique. Le Sénat continue à faire aux journalistes les honneurs de Hambourg. La matinée a été consacrée à la visite détaillée du port et des docks. Dans l'après-midi on visite la Bourse et le nouvel Hotel de Ville, où aura lieu demain le banquet offert à l'empereur, banquet qui sera suivi d'une soirée, d'une promenade sur l'Alster, de la visite au jardin zoologique. Une grande cordialité règne parmi les journalistes étrangers qui logent en commun dans les hôtels et dans les maisons particulières, où, grâce à l'intervention du Sénat, les prix sont chers, mais pas exorbitants. Banquet aux journalistes étrangers. La presse de Hambourg a offert ce soir, un banquet de 130 couverts aux journalistes étrangers qui ont visité ensuite les préparatifs de la fête, les décorations de l'hôtel-de-ville et de la Bourse. DERNIERE HEURE L'ambassadeur allemand par le prince Henri. Paris, 18 juin. — Le prince Henri de Prusse a reçu à 4 heures 30 l'amiral Mevius et son état-major.

M Félix Faure et le Czar. Paris, 18 juin. — Le président de la République a adressé hier à l'empereur Nicolas II, le télégramme de remerciements dont voici le texte: M. Félix Faure, Président de la République française, à S. M. Nicolas II, Empereur de toutes les Russies. Le baron de Mohrenheim vient de me remettre les lettres de l'ordre de Saint-André que Votre Majesté a bien voulu me confier. Profondément touché du nouveau gage d'amitié que Votre Majesté vient de donner aujourd'hui à la France, dans une personne, je tiens à lui en exprimer sans retard ma sincère gratitude. Cet échange de congratulations entre le président de la République et le Czar, laissera le peuple français indifférent. A quand la signification officielle du traité d'alliance franco-russe?

LES GREVES EN PROVINCE. A Toulon. Toulon, 18 juin. — Dans une nouvelle réunion, les ouvriers grévistes ont élu des mandataires de réclamation pour une augmentation de 10 0/0, au lieu de celle de 8 0/0 proposée par les patrons, et de demander certaines additions pour les travaux qui n'avaient pas été prévus à l'ancien tarif. Une longue discussion a eu lieu entre ouvriers et patrons à cet effet devant le juge de paix, mais l'entente n'a pu être encore établie. A Nevers. Nevers 18 juin. — Les ouvriers maçons se sont mis en grève. Ils demandent à ne travailler que onze heures au lieu de douze et à gagner fr. 20 par jour. Les entrepreneurs acceptent ces conditions à partir du 1er janvier prochain. La salle de théâtre a été mise à la disposition des grévistes par le maire, pour une réunion. A Rochefort. Rochefort, 18 juin. — Une centaine d'ouvriers déchargés de charbon se sont mis en grève ce matin; ils réclament une augmentation de salaire de 25 centimes par heure. On pense que les déchargés de bois vont également se mettre en grève.

ÉTRANGER EN BELGIQUE

Fin de la grève des briquetiers. Bruxelles, 18 juin. — Les ouvriers briquetiers des environs de Bruxelles, qui étaient mis en grève il y a une quinzaine de jours, ont décidé de reprendre le travail. Ils ont malheureusement pas obtenu l'augmentation de salaire qu'ils réclamaient.

ESPAGNE L'insurrection cubaine. Londres, 18 juin. — On mande de la Havane au Times de ce matin que le maréchal Campos est revenu à Puerto-Principe où il s'occupe activement de réprimer la révolution. Les rebelles dévastent les environs des villes où se trouvent les garnisons espagnoles. Le premier contingent de cavalerie est arrivé. Il se produit de nombreuses escarmouches sans résultat décisif.

PORTUGAL Incendie de la Chambre des Députés. Lisbonne, 18 juin. — Un incendie, qui dure encore, s'est déclaré hier après-midi, à la Chambre des Députés, dans la galerie des archives. Le feu ne paraît pas devoir se communiquer aux autres parties de l'édifice ni à la Chambre des Pairs. Il y a eu quatre personnes blessées. L'incendie a éclaté vers une heure par suite de l'imprudence d'un plombier qui était occupé à faire des soudures sur la toiture, et qui était allé déjeuner sans avoir pris la précaution d'éteindre son fourneau.

AUTRICHE Crise ministérielle. Vienne, 18 juin. — Le ministre a donné aujourd'hui sa démission. Le comte Badeni, gouverneur de la Galicie, homme de confiance de l'empereur, refuse de former un nouveau cabinet. Le budget provisoire de quatre mois sera demandé au Reichsrath. Le marquis de Baquedem reste à la tête du cabinet jusqu'à la nomination du nouveau ministre.

COURRIER DE BELGIQUE. Bruxelles, 18 juin. Un Gallifet belge. Le fameux général Vandersmissen, le favori du roi et de la reine, est mort dimanche soir. Cette nouvelle nous laisserait parfaitement froids et nous n'en parlerions même pas, si la lâcheté de notre presse bourgeoise n'avait encore une fois trouvé l'occasion de s'affirmer. La presse libéro-cléricale est unanime à vanter le défaut dont l'existence n'a été qu'un long tissu d'infamies et de basses lâchetés crues. Fils d'un individu condamné à mort pour crime de haute trahison, Vandersmissen a prouvé qu'il chassait de race, qu'il ne valait pas mieux que son père. Au Mexique il se distingua par sa froide barbarie, il fit fusiller des soldats qui s'étaient, sans mauvaise intention, écartés du campement, il alla jusqu'à faire couper les oreilles à des indigènes. Pendant les troubles de 1848, où, pour la première fois s'affirma sérieusement la protestation ouvrière contre l'exploitation capitaliste, Vandersmissen fit supprimer les sommations d'usage; les officiers reçurent l'ordre de faire tirer dans le tas. C'est lui qui porte la responsabilité de plusieurs fusillades. Comme on le voit, le courage de cet homme ne s'est exercé que sur des gens qui ne pouvaient se défendre: lorsqu'il était âgé d'une trentaine d'années, il avait provoqué en duel un vieillard de 84 ans. Il y a quelques années Louis Bertrand a publié une intéressante brochure sur le général Vandersmissen, toutes ses hontes sont mises à jour, elles sont trop longues pour être énumérées ici. Tel est l'homme dont aujourd'hui la presse capitaliste chante les louanges; tel est celui qui sera enterré aujourd'hui avec une foule d'honneurs, auquel les fils du peuple massacrés par lui présenteront les armes. Mais au milieu de ce défilé de parade officiel, il n'y a pas une seule larme de regret véritable qui sera versée et après l'ensevelissement il ne restera dans l'esprit du peuple belge que le souvenir d'un lâche fusilleur. Georges GOTEMANS.

La journée de huit heures A MANCHESTER. Le Conseil communal de Manchester, suivant l'exemple du conseil du comté de Londres, a décidé que tous les ouvriers au service de la ville, pour autant que ce soit possible, ne seront plus que six heures de 8 heures. Un adversaire de la réforme fit remarquer que cela coûterait 30.000 livres sterling aux bourgeois de Manchester.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

UNE LETTRE DE M. SEVER. M. le colonel Sever nous adresse la lettre suivante: En répondant au Progrès du Nord, qui m'avait consacré quelques lignes au moment où je quittais le service actif, vous concluez que j'ai été inspiré par le désir de jouer un rôle politique; vous vous trompez. J'ai demandé ma retraite le 23 avril. J'ai pris cette décision parce que, mes titres et services militaires me donnant droit à un emploi dans l'Etat-major, soit en France, soit aux colonies, j'avais été désigné pour un service sédentaire que je n'ai pas cru pouvoir accepter. C'est avec un profond regret que je vois les journaux de mon pays moins justes pour moi que ne l'ont été les journaux parisiens et je vous demande, dans l'intérêt de la vérité, de vouloir bien publier cette lettre. Recevez, je vous prie, Monsieur le Rédacteur en chef, mes salutations distinguées. Colonel SEVER.

Il résulte de la lettre de M. Sever que sa résolution de quitter l'armée était prise avant la mort de M. Pierre Legrand. Mais M. Sever ne déclare pas formellement qu'il n'a pas l'intention de briguer la succession de ce dernier, nous persistons à croire que sa démission a été inspirée par le désir de jouer un rôle politique. Si nous nous trompons, que M. Sever le déclare formellement; nous enregistrerons volontiers sa déclaration. Jusque là, nous continuons à regretter que M. Sever, dont la démission est justifiée par des motifs discutables, ait renoncé à servir l'armée, où il pouvait être utile, pour servir la politique opportuniste, que son sabre ne saurait sauver.

LES ÉLECTIONS CANTONALES Réunions publiques. Des réunions publiques auront lieu le dimanche 23 à 3 heures, à WANNHAIN, salle Saint-Get et à 5 heures à BACHY, salle Henri Fichelle. Les citoyens Masse et Deverny prendront la parole dans ces deux réunions. Ordre du jour: Les élections cantonales. Présentation du candidat du Parti ouvrier.

Congrès du Parti ouvrier de la région de Fourmies. Le Parti ouvrier de la région de Fourmies s'est réuni dimanche en Congrès dans cette ville, à la Maison du Peuple. Les communes d'Avènes, Avesnelles, Sains, Trélon, Wignehies, etc., etc., étaient bien représentées. Après une discussion approfondie le Congrès a décidé d'engager la lutte dans les différents cantons. Des candidats ont été choisis pour conduire le drapeau socialiste à la victoire. Il a été toutefois décidé que les noms de ces candidats ne seront pas publiés maintenant. La lutte dans la région sera certainement très chaude, le Parti étant décidé à mettre tout en œuvre pour assurer le succès de ses candidats. De son côté, le parti opportuniste se réunira mercredi. Le candidat choisi sera probablement M. le maire de Trélon, qui se présentera avec le programme radical. Quant aux réactionnaires, jusque ce jour, ils n'ont encore manifesté aucune intention de prendre part à la lutte. F. B.

Chronique Régionale

UN HOMME QUI VEUT TUER SA FEMME A TOURCOING. Mardi matin, a été interrogé par le commissaire de police Henri Leclercq, tisseur, demeurant à Roubaix, rue de la Guinguette. On sait que cet ouvrier a tenté de tuer sa femme lundi matin. Henri Leclercq était séparé de sa femme Sophie Bouche, âgée de 30 ans, moulinsière rue des Plois, depuis tantôt cinq mois. Elle l'avait quitté à la suite des mauvais traitements qu'il lui faisait subir. Lundi matin, Henri Leclercq alla l'attendre au coin de la rue de Guignes et de la rue du Tilleul. Sa femme vint bientôt et accepta de boire dans un estaminet voisin le verre qu'il lui offrit. Puis il voulut la retenir, la menaçant de mort. La femme le repoussa et alla se réfugier chez ses parents. Heureusement, un homme courageux l'arrêta au passage et l'empêcha de commettre un crime. Leclercq cria qu'il retrouverait plus tard sa femme, mais la police prévenant l'arrête dans la soirée.

Rixe mortelle à Dunkerque. Dimanche, vers onze heures du soir, une rixe éclata entre un sujet anglais, Wright, et un Suédois, Gustave Spiegren, dans la chambre de la maîtresse de ce dernier qui habite rue aux Pommes, dans un cabaret borgne tenu par la veuve Debrais. D'un violent coup de poing qui lui brisa la mâchoire, Spiegren fut précipité sur un canapé qui se trouvait dans un angle de la pièce, puis, avant qu'il eut la force de se relever, Wright se précipita sur lui et pendant plus de dix minutes lui martela la tête et la figure à coups de poings. Quand il vit que sa victime ne bougeait plus, l'agresseur alla se coucher. Ce ne fut que le lendemain matin que la veuve Debrais alla faire sa déclaration au commissariat central de police. L'autopsie du cadavre a démontré que le malheureux avait succombé à la suite de lésions au cerveau produites par des coups violents. Le meurtrier a été arrêté; il n'a manifesté aucun sentiment de repentir.

Exposition internationale d'Amsterdam. Nous apprenons avec plaisir que notre concitoyen M. R. Schouteten, distillateur-liqueuriste, 17, rue d'Esquermes à Lille, vient d'être nommé membre titulaire du jury de l'exposition internationale d'Amsterdam. Le public de notre région accueillera cette nouvelle avec satisfaction. M. R. Schouteten, dont la réputation n'est plus à faire et qui est connu comme un des meilleurs distillateurs liqueuristes de France, mérite bien cet honneur. En le désignant comme membre du jury, le comité d'organisation de l'exposition internationale d'Amsterdam a fait preuve de clairvoyance. Nos félicitations au distillateur lillois.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX Le « Roubaisien »

Nous recevons fréquemment de nos amis, des notes et des articles en rapport avec le Roubaisien. Nous avons reçu, hier encore, plusieurs lettres relatives aux attaques dirigées contre notre ami Moreau par la feuille du sieur Deschamps. Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne voulons pas faire à ce journal l'honneur de le prendre au sérieux et que nous ne pouvons en conséquence ouvrir les colonnes de l'Égalité aux réponses qui lui sont adressées. La manifestation cléricale. Nous l'avions dit hier, que les journaux de Paris auraient peut-être encore que le Journal de Roubaix et que la Croix du Nord, à propos de la manifestation cléricale de dimanche. Les huit cents personnes qui assistaient au cortège finirent par être contumelieuses. Voyez ce qu'écrivit la Croix de Paris: « Manifestation de Roubaix à ce lieu maudit de l'opposition et les violences des sectaires; 8000 hommes ont défilé en rangs serrés, de l'église Notre-Dame à l'église Saint-Martin, au milieu d'une foule de 30.000 personnes qui acclamaient Jésus-Christ. Trente-huit mille personnes qui dimanche dernier ont manifesté pour le rétablissement des processions. Et cela malgré l'opposition et les violences des sectaires! Zuzé-un peu... s'il n'y avait eu ni violence, ni opposition? Pour sûr, à Croix, qu'il y aurait eu, au moins, deux cent mille manifestants!... Héureusement que c'est pour la plus grande gloire de Dieu que vous mettez de la sorte. Et certainement, ce gros péché vous sera pardonné!... La Croix ajoute encore: La ville toute entière est magnifiquement pavoisée aux couleurs nationales et papales. La ville de Roubaix était pavoisée entièrement dimanche dernier... Vous avez lu, lecteurs de l'Égalité!... Et ce sont les gens qui écrivent de semblables énormités qui prétendent que les socialistes sont des sectaires!... C'est toujours ainsi qu'on a écrit l'histoire! »

Lettre d'un catholique. Le Journal de Roubaix a publié hier matin, une lettre d'un catholique qui, probablement par prudence, n'a pas osé la signer. Nous en détachons ces quelques lignes: Si nous honorons le culte de Dieu à des hommages purs et intérieurs, qu'arriverait-il? Bien des sentiments de la piété s'affaibliraient jusqu'à ce qu'ils finissent par s'éteindre entièrement. C'est un aveu qu'il est bon d'enregistrer. En termes clairs, cela veut dire que si le clergé ne reste pas le maître absolu de la rue, son astre aura bientôt pâli. Nous lions plus loin: « Oui, la population entière, hormis quelques indifférents, était représentée dans cet hommage éclatant rendu à la Divinité. J'ai vu le Patron et l'Ouvrier marcher la main dans la main et tenir tête à un amalgame de boue et de fumier sur lequel pousse la poltronnerie et la lâcheté. »

Hein, quels termes choisis pour un bon catholique. Ceux qui ne sont pas des cléricaux ou des hypocrites, sont un amalgame de boue et de fumier sur lequel pousse la poltronnerie et la lâcheté. Voilà les termes qu'on emploie pour désigner, vous, les travailleurs des usines, ceux qui sur la terre vous parlez toujours du Ciel, afin de mieux vous exploiter!... Mais ce n'est pas tout, continuons: « Je ne sais pour quelle raison quelques forces peuvent venir nous interdire la voie publique, dans des sauteries, par exemple, ou dans des parades, un instant auparavant étaient encore parqués dans des wagons comme des bestiaux qu'on mène à la foire. Nous payons les frais de voirie, nous réglons les frais qu'entraîne l'entretien de nos bâtiments communaux et nos édiles viennent, sous le fallacieux prétexte de liberté de conscience, nous interdire la rue et nous forcer à supporter les frais de saturation et bacchanales offertes à ce vil frein de la population gantoise. »

Que de fiel dans tout cela! VII félin. La population gantoise? Mais le correspondant du Journal de Roubaix ne sait-il donc pas que son nombre des patrons de Roubaix ont édifié leur fortune avec les sueurs des ouvriers gantois? Demandez donc à MM. Motte si leurs filatures de la rue d'Alger, de la rue des filatures, de la rue de Babylone et des autres encore, ne sont pas mises en valeur par des ouvriers de la ville belge. Les prolétaires gantois sont du vil frein quand dans une pensée d'affaiblissement ils viennent fraterniser avec les travailleurs de Roubaix. Mais ils ne sont pas du vil frein quand ils remplissent les coffres-forts des capitalistes et quand ils suivent bêtement les processions catholiques comme celle de dimanche dernier. Car on ne pourra nier que quantité de belges étaient dans le cortège cléricale. Une preuve: Parmi les pensionnaires des Petites sœurs des Pauvres, de la rue St-Jean, qui tous ont été forcés de s'y rendre, il n'y a que cinq détracteurs. Et les vieillards étaient au nombre de quatre-vingt-dix. Continuons: « On nous défend d'accompagner le Christ et de lui faire ovation, mais de quel droit alors les sans Dieu oseraient-ils dans notre ville sainte leur idole gésuite, leur ingénieur Maureque et les portants en triomphe tout comme des empereurs romains? On veut interdire les processions qui font vivre le petit commerce en général (couturiers, coiffeurs, bottiers, merciers, gantiers, marchand d'étoffe, etc.) et on laisse les véritables exploitateurs de l'ouvrier vendre des chansons ordurières, des écrits malsains, que le feu seul peut purifier. Ne les voyons-tous pas les jours grés voler l'argent dans le porte-monnaie de l'ouvrier en lui livrant des complets, ouvrages répugnants produits par des cerveaux creux, abrutis et déséquilibrés? Ce qui est ordurier, c'est la lettre en voyée au Journal de Roubaix. Ceux qui volent les ouvriers, ce sont les patrons qui les exploitent, et ce qui fait des cerveaux creux, abrutis, déséquilibrés, ce sont les prêtres et les religieux qui n'ont été ombrageux que dans la série des siècles que grâce à leur débauche d'instruction du peuple. Ma jour d'ignorance aura disparu, en sera fait de toutes les religions comme de

toutes les exploitations. Aussi est-ce pour cela probablement qu'au commencement de sa lettre, le correspondant du Journal de Roubaix dit qu'il est indispensable que les processions religieuses sortent dans les rues, afin que la foi ne se perde pas. La suite le prouve bien. « On veut défendre les processions parce qu'elles sont le moyen le plus efficace et le plus beau pour montrer que la foi est encore vivante: les anticléricaux n'ignorent pas que si les démonstrations religieuses existaient ils feraient des vides sérieux dans les rangs des libres-penseurs. Mais pourquoi leur est-il si indispensable de se faire à une façon plus provocante et avec tout l'appareil d'un roi, le cadavre de l'un des leurs. Eh bien! ces enroulements, puisqu'il faut dire le mot, ne sont ils pas d'incessantes provocations? Les catholiques, s'ils ne respectaient pas la liberté de tous, devraient se réaliser pour empêcher ces démonstrations par trop bruyantes pour un simple transport à la voirie, à l'équarrissage. »

Nous ne voulons plus commenter un pareil langage. Jamais, nous n'avons lu de prose plus répugnante. Et ce sont ces gens qui prétendent que les socialistes entretiennent les passions du peuple. Tas de tartufes! Tas de jésuites!!! Le maître, c'est grand nombre de pères de famille, sont orcsés, pour une question de salaire, de confier leurs enfants à des gens qui pensent comme le correspondant du Journal de Roubaix. C'est la morale des abbés Fytau et des frères Célestins!... Peuhl!...

Après une grève. — Le contre-maître Louis Matyn, qui fut cause de la grève des ouvriers de chez Motte et Delescluse nous a envoyé une lettre, que nous n'avons pas crû de reproduire, parce qu'elle nous n'en eût été parvenue entre nos mains un jour journal l'avait déjà publiée. Dans cette lettre, Louis Matyn déclare qu'il n'a pas du quitter de force l'usine Motte et Delescluse, mais qu'il l'a fait au contraire de sa propre volonté. Les patrons ont voulu pour lui tout ne voulons pas chicaner Matyn sur ce point: le principal pour les ouvriers, c'est qu'il soit parti. Louis Matyn déclare encore dans sa lettre que c'est à l'instigation de quelques ouvriers qui lui portaient peu d'intérêt que la grève a été déclarée. Nous ferons remarquer à cela, que la lettre qui avait été envoyée à MM. Motte et Delescluse, demandant son renvoi, avait été signée des vingt-deux ouvriers dressés de rames, qui comportait l'établissement. De plus, lundi dernier, les ouvriers dressés étaient en grève, mais les sapeurs de leur contre-maître, que nous, après leur journée finie, ont fêté ce départ. Ils sont même allés en face de la maison Matyn danser en rond en chantant: « Tu t'en vas et tu nous quittes, etc. »

« Si, comme il le dit, il n'y eût eu que quelques mauvais ouvriers qui l'ont voulu, ils n'auraient certainement pas, tous, fêté son départ. Mais nous comprenons que Louis Matyn ne soit pas content. A sa place, nous ne serions pas davantage. I. B.

Adjudication des fournitures classiques. — Hier matin, à onze heures, à l'Hôtel-de-Ville, a eu lieu l'adjudication pour les fournitures classiques des écoles municipales de Roubaix, pour les années 1896, 97, 98. Le montant des fournitures à livrer annuellement s'élève à environ 900 fr. Il y a eu trois soumissionnaires: MM. Lenoir de Lille, Quarré de Lille et Lescieur de Landrecies. Le premier a fait un rabais de 35,40 pour cent, le second 38,10 et le troisième 44,75. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Aventures d'un orphelin. — Pierre Squeemaker est un lillois de 16 ans. Depuis deux ans, il est orphelin et avait été placé à l'hospice de Lille. Il ne s'y habitait pas, paraît-il, car il y a quelque temps, il est allé à l'établissement hospitalier où il apprend le métier de tailleur. Il erra d'un côté et d'autre, cherchant à vivre comme il le pouvait. Dans la nuit du lundi au mardi, vers minuit et demi, des agents le trouvèrent couché dans la voiture cellulaire qui stationne dans la cour des pompiers et qui n'a pas encore fonctionné parce que le Préfet du Nord n'a pas encore daigné ratifier la démission du Conseil municipal socialiste. Le pauvre petit conta son histoire, mais comme il était sans argent et sans papier, il fut arrêté pour vagabondage. Une descente de parquet. — Hier, à 2 heures de l'après-midi, le parquet représenté par MM. Delaë, juge d'instruction et Duparcq, greffier, est descendu à Roubaix pour instruire l'affaire des nombreux vols du cinétimètre qui remontent à plus de deux ans déjà et pour lesquels ont été arrêtés et condamnés aux travaux forcés, François Sagant et sa maîtresse veuve Seyls. Vol aux halles. — Le nommé Charles Hennache, domestique de M. J.-B. Lefebvre, boucher aux halles, a été arrêté pour vol d'un morceau de viande, d'une valeur de cinq francs, au préjudice de son patron. Ces prisonniers, conduits par les gendarmes, ont subi le parquet à la Maline où plus de trente témoins ont été appelés. Les objets volés ont été rendus à leurs propriétaires. Le parquet n'est reparti pour Lille, qu'à huit heures du soir. Nouveau bureau de poste. — Le nouveau bureau de poste de la rue de la Foisse-aux-Chènes est ouvert au public. Le service de ce bureau est assuré par six employés et deux facteurs du télégraphe. C'est M. Trabuc, receveur du bureau de la rue Pierre de Roubaix, qui a été nommé à ce poste.

MOUVEMENT OUVRIER

Conventions. — Parti ouvrier français (section roubaisienne). Le comité exécutif se réunira ce soir 8 heures, à l'Égalité, pour ouvrir le 12, à 1 h. Ordre du jour: 1. Lecture du procès-verbal; 2. Elections cantonales; 3. Questions diverses. Urgence. NOTA. — Adresser les avis, convocations et communications intéressant le mouvement ouvrier